



Déclaration SNUipp-FSU CAPD 11 septembre 2018

SNUipp-FSU Monsieur le Directeur académique, Mesdames, Messieurs,

Depuis 1989 au moins, une dynamique professionnelle s'est mise en place autour de l'**évaluation des élèves**. Les évaluations diagnostiques aident les équipes à mieux repérer et caractériser les difficultés scolaires pour proposer une réponse pédagogique adaptée pour la réussite de tous.

La réussite de cette dynamique s'appuyait initialement sur des outils mis à la disposition des équipes (logiciels Casimir puis JADE, guides, banque d'outils...) et la mise en œuvre effective d'une formation (animations pédagogiques, stages de formation continue). L'usage des évaluations en CE2 et en 6° s'est alors généralisé et des effets positifs ont été soulignés en termes de pratique enseignante et de travail d'équipe.

Une rupture de la confiance des enseignants, pointée par un rapport de l'IGEN de 2007, fut hélas provoquée par la volonté de M. Darcos d'utiliser ces évaluations à d'autres fins : publicité des performances des écoles, rémunération au mérite...

Une décennie plus tard, alors que la finalité de ces évaluations est annoncée comme centrée sur l'aide aux élèves, M. Blanquer les a associées à l'autonomie des établissements et, en conférence de presse de rentrée 2018, évoqué la perspective des contrats d'objectifs et leur incidence sur la rémunération au mérite.

Le principe des évaluations et leur utilité ne sont pas mis en cause par les enseignants. Les évaluations CP et CE1 de cette rentrée posent question sur leur contenu et sur leur finalité. Donner aux enseignants un rôle de simples opérateurs de saisie pour compter des erreurs et les transmettre est très choquant. Les enseignants sont des professionnels, ils se sont saisis des outils existants. Les équipes sont conceptrices de leurs évaluations diagnostiques, et mettent en place des propositions adaptées. Pour le SNUipp-FSU, les évaluations doivent être au service des apprentissages en classe, et les enseignants conserver la maîtrise de leur contenu, comme de leurs modalités d'utilisation.

En date du 29 août, un courrier du rectorat intitulé « **Mesures de sécurité** dans les écoles et établissements scolaires à la rentrée 2018 » est arrivé la veille de la rentrée. Il a créé une situation problématique dans les écoles, notamment en maternelle. Les enseignants n'ont matériellement pas pu se concerter pour décider de la mise en œuvre pratique des modalités d'accueil des familles, et certains parents se sont retrouvés interdits d'accès aux locaux de l'école, y compris des parents d'élèves de maternelle.

Ce courrier a mis en difficulté les collègues. Son interprétation est délicate tant il est porteur d'injonctions contradictoires. Pour le SNUipp-FSU, l'école doit rester ouverte aux parents, et le nécessaire respect des consignes de sécurité doit se décliner en fonction des réalités de chaque école.

Le SNUipp-FSU dénonce de nouveau le recours aux **contractuels** enseignants au nom des restrictions budgétaires. Avec plus de 40 personnels recrutés dès la rentrée, la situation s'aggrave par rapport à l'an passé. Ces personnels sont précaires, sans formation et sans perspective, et ne sauraient remplacer des professionnels de l'enseignement. Des solutions existent pourtant, grâce au recours aux inéa et à la liste complémentaire. Le SNUipp-FSU dénonce le remplacement de postes de fonctionnaires par des contrats de droit privé.

Nous constatons des classes sans enseignant et des incertitudes qui pèsent sur certaines affectations. Nous sommes loin de la rentrée sereine, pour les élèves, leurs familles et les enseignants, qui permettrait d'assurer un service public d'Éducation de qualité sur l'ensemble du territoire.

Je vous remercie.